

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-005****du 16 décembre 2021****n°005****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**OBJET : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables du budget principal au titre de l'exercice 2021**

Monsieur le trésorier des collectivités du châtelleraudais, comptable de la commune, soumet à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement de produits du budget principal aux montants suivants :

- Année 2010 : 202,55 €
- Année 2011 : 358,83 €
- Année 2012 : 661,69 €
- Année 2013 : 2 118,11 €
- Année 2014 : 138,71 €
- Année 2015 : 570,71 €
- Année 2016 : 1 723,13 €
- Année 2017 : 904,07 €
- Année 2018 : 1 142,12 €
- Année 2019 : 1 876,38 €
- Année 2020 : 1 613,61 €
- Année 2021 : 641,15 €

Total : 11 951,06 €

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

CONSIDERANT que depuis le début de l'exercice, le conseil a déjà admis en non valeur, des titres de recettes pour les montants suivants (séance du 30 septembre 2021) :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-005

du 16 décembre 2021

n°005

page 2/2

– budget principal : 51 851,52 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

